LA

QUESTION DE L'IMPRIMERIE

A AVIGNON

EN 1444 ET EN 1446

PAR

M. L'ABBÉ REQUIN

Archiviste du diocèse d'Avignon.

RÉPONSE À M. BAYLE



ÉDITION DE LA *REVUE HISTORIQUE DE PROVENCE*

MARSEILLE

1902

Numéros de Décembre 1901 et de Janvier 1902 de la " Revue "

LA

QUESTION DE L'IMPRIMERIE

A AVIGNON

EN 1444 ET EN 1446

RÉPONSE A M. BAYLE

Il y a environ quinze ans, je trouvais dans les études de MM[es] Giraudy et Tracol, notaires à Avignon, des documents qui me parurent fort intéressants sur un orfèvre, originaire de Prague, nommé Procope Waldfoghel. Ces documents, au nombre de vingt-trois, ont presque tous rapport à un certain art d'écrire artificiellement qu'il enseignait à divers associés. Tour à tour ou simultanément, Waldfoghel devint le maître de Girard Ferrose, serrurier, originaire du diocèse de Trêves, d'Arnaud de Coselhac et de Manaud Vitalis, étudiants d'Avignon, le premier originaire du diocèse d'Aire et le second du diocèse de Dax, du juif Davin de Caderousse et enfin de Georges de la Jardine, d'Avignon. Il leur apprenait la théorie et la pratique de ce nouvel art et leur en fournissait les matériaux, c'est-à-dire des alphabets, des formes, des *ingenia* et des *artificia* nécessaires à cet art d'écrire artificiellement; il fabriqua, pour Davin de Caderousse, vingt-sept lettres hébraïques et quarante-huit lettres latines, et pour Manaud Vitalis, deux alphabets en acier, deux formes en fer, quarante-huit formes en étain, un instrument d'acier appelé vis — *unum instrumentum calibis vocatum vitis*

— et enfin diverses autres autres formes, appartenant à l'art d'écrire artificiellement (1). Il avait d'abord formé une association avec Girard Ferrose, pour exploiter ce nouvel art d'écrire, mais l'association, fondée à une époque antérieure à nos documents, fut dissoute le 26 août 1444 ; il en forma une autre ultérieurement avec le même Ferrose, seulement il s'adjoignit en outre Arnaud de Coselhac et Manaud Vitalis, puisque ce dernier demanda à sortir de l'association le 5 avril 1446. Il fit promettre à ses divers associés de ne pas divulguer le secret de l'invention, ni dans la ville, ni dans un rayon de douze et même de trente lieues, et Manaud Vitalis, en se retirant de l'association, déclara sous la foi du serment prêté sur les saints Evangiles que l'art d'écrire artificiellement enseigné par Waldfoghel était vrai et très vrai, qu'on pouvait aisément le pratiquer pour peu qu'on en eût le goût et qu'on voulût travailler.

Je crus alors et je crois encore aujourd'hui qu'il était question dans ces textes de l'art de l'Imprimerie ou pour parler plus exactement de la typographie et que, dès 1444, Waldfoghel avait fait à Avignon des essais, peut-être infructueux, de cet art, et je publiais successivement, en 1890 et en 1891, trois brochures pour établir mon opinion : la première chez Alphonse Picard, Paris,

(1) Voici les passages des textes relatifs au matériel qu'employait Procope : *Instrumenta ad usum scribendi pertinencia — ingenia de fuste, de stagno et de ferro — stagnum et fustes artificiorum et ingeniorum scripture ebrayce, — instrumenta sive artificia causa artificialiter scribendi tam de ferro, de callibe, de cupro, de lethono, de plumbo, de stagno et de fuste, — artificia scripture, — artificia, ingenia et instrumenta ad scribendum artificialiter in litera latina, — duas formas ferreas, duo abecedaria calibis, quadraginta octo formas stangni, quadraginta octo littere gravate in ferro, — viginti septem litteras ebraycas formatas scisas in ferro bene et debite juxta scienciam et practicam scribendi, — unum instrumentum calibis vocatum vitis.* — Remarquez que ces textes ne constituent pas un inventaire et qu'il devait y avoir dans l'association un matériel plus important.

rue Bonaparte, 82 ; la seconde, chez Ernest Leroux, Paris, rue Bonaparte, 28, — extraite du *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques du Ministère,* — et enfin la troisième me fut demandée par le Cercle de la librairie de Paris et fut imprimée par D. Dumoulin et Cie ; elle renferme les photogravures, le texte et la traduction française des principaux documents (1).

Nous verrons plus tard quel accueil fut fait par le monde savant à ces diverses publications, contentons-nous de dire, pour le moment, qu'elles ne rencontrèrent pas de contradicteurs, et il faut franchir un espace de temps de plus de dix ans pour trouver un seul et unique opposant. C'est M. Bayle, sous-bibliothécaire de la Bibliothèque Calvet, à Avignon. Dans un long mémoire lu à l'Académie de Nimes, le [(2)] 1900, imprimé vers le mois d'août de la même année, publié avant l'apparition des Mémoires de cette Société savante et distribué clandestinement par l'auteur aux mois d'octobre et de novembre.

M. Bayle ne peut pas admettre qu'il soit question d'imprimerie dans les textes que j'ai publiés,— c'est certainement son droit — mais là où il dépasse son droit, c'est lorsque, avec une indignation un peu sénile, il s'insurge contre l'accueil fait à ma découverte et avec une urbanité que je ne qualifierai pas, la traite de *roman* et de *légende,* s'emporte même au point de traiter d'ignorants ou d'étourdis tous ceux qui ont adopté mon opinion. Jusqu'à lui, dit-il, « *personne n'a sérieusement discuté les documents que M. l'abbé Requin a rencontré dans les*

(1) Cette dernière brochure est extraite de la *Bibliographie générale de la France*, 1891.

(2) Il nous est impossible de préciser davantage cette date : les Mémoires de l'Académie de Nimes ne sont pas encore parvenus — 20 décembre 1901 — ni à la bibliothèque de la ville d'Avignon, ni à la bibliothèque de l'Académie de Vaucluse.

anciens protocoles des notaires d'Avignon, on a adopté sans examen, sans contrôle, les textes qu'il a produits et l'interprétation qu'il en a donnée » (1).

Voyons le résultat de la discussion sérieuse, de l'examen scrupuleux et du contrôle impartial de M. Bayle, et examinons pour ainsi dire pas à pas le développement de ses objections. Dans ma réponse, je tâcherai de suivre l'ordre qu'il a adopté, ce qui ne sera pas chose toujours facile, l'argumentation étant plutôt ondoyante et quelquefois même insaisissable.

Mais avant de commencer la discussion, permettez-moi de faire deux observations.

D'abord M. Bayle n'a connu que la première de mes brochures. Le fait peut paraître étonnant, de la part d'un bibliothécaire qui s'occupe depuis dix ans d'une question et qui a eu entre les mains un mémoire de M. Claudin (2) (qu'il cite p. 26 de son tirage à part), où les trois brochures que j'avais faites sont énumérées par l'auteur ; mais enfin il faut l'admettre. Aussi n'hésite-t-il pas à s'attribuer le mérite de la découverte de plusieurs documents publiés dans son mémoire (voir pag. 12, 13, 15 et 39 du tirage à part). Je regrette de lui ravir cette douce illusion ; mais en 1891, j'ai publié non pas *huit*, mais *vingt-trois* actes, et tous ceux, que donne M. Bayle dans son travail, y sont reproduits *in extenso*.

Deuxième observation. Pour battre un adversaire, il est une méthode bien simple qui consiste à lui faire dire les pires sottises et ensuite à lui tomber dessus à bras raccourcis. M. Bayle a adopté ce système commode et (p. 9, 2e paragraphe) il m'accuse d'avoir prétendu qu'Avignon a précédé Strasbourg dans la connaissance de l'Im–

(1) *La question de l'Imprimerie à Avignon en 1444 et 1446.* Nimes, 1900, A. Castagnier, rue Pradier, 12. p. 3 et 4 du tirage à part.

(2) *Les origines de l'Imprimerie en France. Premiers essais à Avignon en 1444,* par A. Claudin, Paris, A. Claudin, 1898, in-8°.

primerie, tandis que j'ai insinué (c'est une hypothèse, il est vrai) que Waldfoghel aurait pu voler le secret de Gutenberg à Strasbourg : M. Bayle le sait très bien, car (p. 10 et ailleurs de son tirage à part) il se moque de mon histoire de voleur.

Il insinue aussi que, d'après moi, Avignon avait, dès 1444, une imprimerie véritable à peu près semblable à celle de Gutenberg à Mayence, fonctionnant presque d'après le système moderne et surtout imprimant des ouvrages considérables comme, par exemple, ceux qu'ont imprimés à Avignon Jean de Prato et Dominique Anselme, à la fin du XV[e] siècle. M. Bayle a bien essayé de nier ce point, à une réunion de l'Académie de Nimes ou je répondis à son mémoire, et il faut convenir que cette pensée n'est jamais formulée d'une façon nette et catégorique. Il n'y a de net dans son travail que quelques injures et la négation de ma thèse ; mais relisez son ouvrage, en particulier p. 10 et 21 et surtout p. 37, ou il affirme que *mon* imprimerie aurait dû ruiner promptement l'industrie des copistes, et vous serez convaincu de l'opinion de mon contradicteur.

Or, je n'ai jamais dit qu'Avignon ait joui en 1444 d'une imprimerie donnant des résultats pratiques, je n'ai jamais conclu qu'à des essais d'imprimerie, et afin qu'on ne m'accuse pas de reculer prudemment devant mon adversaire, je vais citer les textes que j'ai publiés en 1890 et 1891.

« *On pourrait croire*, *d'après ce qui précède*, *que nous sommes partisan déterminé de l'opinion qui voudrait*, *dès 1444, doter Avignon d'une imprimerie complète, à résultats pratiques ; il n'en est rien cependant. Nous croyons qu'on peut défendre l'affirmative comme la négative*, *et si nous étions obligé d'opter*, *nous pencherions pour cette dernière*, *mais sans insister outre mesure et en nous gardant de donner notre opinion comme certaine. Ce qui est certain*, *c'est qu'Avignon a vu des essais de*

typographie, d'imprimerie à caractères mobiles, *dès le commencement de l'année 1444.* » (1)

« *Pour l'instant, nous ne savons pas si Waldfoghel s'était formé lui-même à la nouvelle science ou s'il en avait surpris le secret à Strasbourg : nous ignorons même s'il a pu obtenir des résultats pratiques de cette invention, c'est-à-dire s'il a vraiment imprimé quelques pages. Ne nous hâtons pas de pencher sans preuves sérieuses d'un côté ou de l'autre. Contentons-nous d'affirmer ce que nous savons aujourd'hui d'une manière indiscutable : à savoir qu'un imprimeur, du nom de Procope Waldfoghel, était établi à Avignon de 1444 à 1446, et qu'il y formait des apprentis dans l'art d'écrire artificiellement* (2). »

Voilà donc ce que je pensais en 1890 et ce que je pense encore aujourd'hui, c'est-à-dire que Waldfoghel a fait à Avignon en 1444 des essais d'imprimerie à caractères mobiles ; mais mon affirmation ne va pas au-delà. A-t-il vraiment imprimé quelques feuilles, un petit livre ? C'est possible, sans qu'on puisse cependant l'affirmer.

Ceci établi, je passe à la discussion proprement dite des objections de M. Bayle.

La première peut se formuler ainsi : il est de toute impossibilité que Waldfoghel ait dérobé le secret de Gutenberg, par la raison bien simple que Gutenberg lui-même ne possédait pas encore son secret. En effet, ajoute M. Bayle, Trithème nous apprend, d'après le témoignage de Pierre Schœffer, gendre de Jean Fust et associé de Gutenberg, que celui-ci ne découvrit l'art de l'imprimerie qu'en 1450. Telle est l'objection dans toute sa force.

Mais remarquez d'abord, que je n'ai jamais affirmé que Waldfoghel ait dérobé le secret de Gutenberg, ils auraient

(1) *Documents inédits sur les origines de la typographie.* Paris, Ernest Leroux, 1890, p. 7.

(2) *Origines de l'imprimerie en France*, Paris, Cercle de la librairie, p. 15.

pu le trouver tous deux ; j'ai seulement émis cette hypothèse que Waldfoghel aurait pu connaître le secret de Gutenberg. De cette hypothèse, on en fait une affirmation ; mais, même en ce cas, la preuve de M. Bayle ne vaut absolument rien. Parmi ceux qui ont tant soit peu étudié les origines de l'Imprimerie, qui donc ignore les tribulations et les persécutions de toute espèce, dont se rendirent coupables Jean Fust et Pierre Schœffer à l'égard du génial inventeur de l'Imprimerie, jusqu'à le ruiner et le laisser mourir à Altville dans la misère la plus profonde ? Qui ne sait les manœuvres malhonnêtes par lesquelles ces deux industriels jaloux ont essayé de lui ravir le mérite de son invention ? Ne sait-on pas que Pierre Schœffer a réclamé pour son beau-père Jean Fust le mérite de l'invention de l'Imprimerie et qu'on peut encore lire son affirmation dans les colophons de plusieurs livres imprimés par lui ; que son fils Jean Schœffer dans un livre imprimé pour le compte de l'abbé Trithème, cher à M. Bayle, a osé dire que c'est son aïeul Jean Fust, qui *le premier*, inventa l'art de l'Imprimerie et le mit à exécution ? Trithème lui-même, dans l'ouvrage cité par M. Bayle, ne dit-il pas que Pierre Schœffer était le gendre de l'inventeur de l'Imprimerie et par conséquent ne tente-t-il pas de ravir la gloire de Gutenberg ?

Nous pourrions donc dire que Pierre Schœffer et après lui Trithème nous ont apporté un témoignage inspiré par la jalousie et par la haine, et en conséquence nul de plein droit. Mais admettons — et il faut l'admettre — que dans ce passage de son édition de Tite-Live que l'on nous cite, Pierre Schœffer ait été vaincu par la force de la vérité et tenons pour certain que le premier livre — je dis livre — ait été imprimé à Mayence en 1450. Il faut cependant admettre que l'Imprimerie n'est point sortie du cerveau de Gutenberg comme Minerve de celui de Jupiter. Avant d'imprimer son premier livre, il a dû fabriquer des carac-

tères, les essayer sur quelques feuilles, en un mot faire de nombreux et longs essais ; et de tout cela, Pierre Schœffer ne nous en parle pas et ne peut pas même nous en parler *de visu*, puisqu'il était alors écrivain à l'Université de Paris. Mais ces tâtonnements, ces essais que tout esprit sérieux doit admettre, l'histoire nous prouve qu'ils ont réellement eu lieu longtemps avant l'apparition du premier livre imprimé : Gutenberg y a travaillé pendant tout son séjour à Strasbourg, c'est à dire de 1436 à 1444.

Pour établir ce point d'histoire aujourd'hui universellement admis, je me contenterai de citer un passage d'un ouvrage de M. Hartwig, dont les travaux sur les origines de l'Imprimerie font autorité en Allemagne et qui fut chargé en 1900 de la direction scientifique des fêtes du Centenaire de Gutenberg à Mayence. A cette occasion, il réunit en un seul volume les travaux récents des principaux savants du monde sur Gutenberg et sur les origines de l'Imprimerie en Europe. C'est de là que j'extrais la citation suivante. Je ferai seulement remarquer que nous n'en sommes plus à la science un peu vieillote et aux racontars passionnés de Trithème, mais à la science historique moderne, éprise d'amour pour la vérité et basée sur des textes et des documents authentiques. « *L'art que Gutenberg exerça secrètement à Strasbourg est encore moins précis et déterminé que sa profession de fabricant de miroirs et d'orfèvre. Il n'en avait point parlé jusqu'à la conclusion d'un nouveau traité avec ses associés ; et nous ne sommes renseignés là-dessus que par des expressions très vagues dans les actes du procès avec ses associés. Pourtant il ne peut pas y avoir de doute qu'il s'agissait d'une méthode, bien que non parfaite, de multiplication mécanique de l'écriture, car il y est question de «trucken» (imprimer) et c'est pour cela qu'un des témoins, un orfèvre, avait promis son concours à la société pendant trois ans à raison de 300 florins. Plus loin, il est question d'une presse*

que le tourneur Conrad Saspach avait faite et certainement ce n'était pas la presse habituelle des relieurs, car Gutenberg croyait y avoir renfermé au moins une partie de son secret et désira vivement la rompre après la mort d'André Dritzehen (un de ses associés). *Encore plus obscures sont les expressions, dont on se sert pour une partie de l'inventaire de la société, qui parlent de toute espèce de choses « gemaht und ungemaht, formen und allen gesück ». Il est ici question aussi de formes fondues ; par cette expression de formes (formae) dans les colophons des plus anciennes impressions, il ne faut pas voir autre chose que des types, des lettres, c'est-à-dire des caractères de métal et comme il est question d'impression et de presse, la conclusion parait donc s'imposer que Gutenberg s'était déjà procuré vers 1438 à Strasbourg tous les instruments necessaires, pour l'impression des livres dans sa première manière* ». Dans la pensée de M. Hartwig, le premier livre n'a été imprimé que vers 1450 ou même après ; mais il est certain d'après lui que « *Gutenberg à Strasbourg était arrivé à graver des poinçons et à posséder des caractères avec lesquels, au moyen d'une presse de son invention, il pouvait imprimer quelques mots, peut-être même de courtes phrases* (1). »

Comment Waldfoghel a-t-il pu avoir communication du secret de Gutenberg ? Je l'ignore absolument. J'ai insinué qu'il aurait pu être employé par l'orfèvre de Gutenberg, puisqu'il était lui-même orfèvre. J'ai su depuis la publication de mes premières brochures, que Waldfoghel habitait à Lucerne en 1439, comme on peut s'en rendre compte par les livres comptables des archives de cette ville,

(1) *Festschrift zum fünfhunderdjährigen Geburtstage von Johann Gutenberg*. Im Auftrage der Stadt Mainz herausgegeben, von Otto Hartwig (Mayence, 24 juin 1900), p. 11 et 12. — Depuis lors, M. G. Zedler a découvert dans la bibliothèque de Wiesbaden le calendrier pour l'année 1448, imprimé par Gutenberg ; il faut donc reculer jusqu'en 1448 pour avoir la date exacte du premier livre imprimé, *connu* à l'heure actuelle.

et qu'André Dritzehen, l'un des associés de Gutenberg, avait à cette même époque des relations commerciales fréquentes avec Lucerne (1) ; ce qui semblerait confirmer mon hypothèse ; mais mon hypothèse n'est qu'un hypothèse, et à vrai dire, je ne sais pas comment Waldfoghel s'est emparé du secret de Gutenberg, je ne sais même pas s'il s'en est emparé. Mais ce que je sais, c'est que Gutenberg, dès 1438, avait trouvé la mobilité des caractères, c'est-à-dire l'imprimerie et que, par conséquent, quelqu'un pouvait lui dérober son secret. C'est tout ce qu'il fallait démontrer pour faire crouler par la base l'argumentation de M. Bayle.

Mon honorable contradicteur continue son mémoire par la publication de la tràduction d'une partie des actes trouvés chez les notaires d'Avignon, relatifs à Waldfoghel et à ses associés. Il fait même à ce propos une réflexion qui veut être méchante et dont je n'ai pas encore compris le sens. La voici d'ailleurs : « *Il faut d'abord placer lesdits actes dans l'ordre chronologique, pour ne pas fausser la succession véritable des faits qui y sont consignés. Je restitue donc le premier rang à l'acte du 4 juillet 1444, que M. l'abbé Requin a relégué au dernier rang, non sans intention assurément* (2). »

Dans l'acte incriminé Waldfoghel déclare posséder chez lui deux alphabets en acier, deux formes en fer, un instrument d'acier appelé vis, quarante-huit formes en étain et diverses autres formes appartenant à l'art d'écrire, qui étaient la propriété de son associé Manaud Vitalis, et promet de les rendre à la première réquisition du propriétaire.

M. Bayle ajoute (p. 20) : « *Supposons un moment qu'il n'existe que l'acte n° I* (celui que je viens de résumer) *: quelle signification lui donnerait-on ? On dirait que*

(1) Voir Dr. Th. von Liebénau, *Ueberblick über die Geschichte der Buchdruckerei der Stadt Luzern*, p. 5 à 7.

(2) *La question de l'imprimerie à Avignon*, p. 12 du tirage à part.

Manaud Vitalis avait remis à Procope de Prague, à titre de prêt amical, de location ou de gage, certains engins ou instruments servant à enseigner l'art de l'écriture, sans lui demander une reconnaissance pour garantir son droit de propriété ; qu'après un laps de temps plus ou moins long, ledit Procope voulant, comme dit l'acte, répondre à la confiance de Manaud Vitalis, reconnaît que lesdits engins appartiennent à cet étudiant et s'engage à les lui rendre à la première réquisition.

« *Je ne comprendrai pas la raison de cette reconnaissance, si le premier possesseur des objets dont il s'agit avait été Procope de Prague.*

« *Donc, jusqu'à preuve contraire, si ces objets impliquent l'existence à Avignon, le 4 juillet 1444, d'un atelier typographique, l'honneur en revient à Manaud Vitalis et non à Procope de Prague, et ce gascon doit partager, pour le moins, avec Gutenberg* (1), *la gloire d'avoir découvert l'imprimerie.* »

M. Bayle revient encore sur cette idée et (p. 32) il dit : « *Un fait demeure certain, indéniable, la priorité des droits de Manaud Vitalis dans la propriété des instruments spécifiés dans l'acte du 4 juillet. Cela suffirait, à défaut d'autre argument, pour écarter la légende d'un ouvrier qui aurait dérobé le secret de Gutenberg et serait venu se réfugier à Avignon pour l'exploiter.* »

Pour faire plaisir à mon honorable contradicteur et lui dévoiler toute la noirceur de mes desseins, je m'expliquerai nettement sur le motif qui m'a fait reléguer à la fin de ma première brochure l'acte du 4 juillet 1444. Mais d'abord je dois dire que dans la deuxième, il est inscrit à son rang chronologique, c'est-à-dire le premier ; si je l'ai publié

(1) Encore un de ces procès de tendance dont est coutumier mon honorable contradicteur. Je n'ai jamais dit, ni même insinué que Waldfoghel ait détrôné Gutebenrg, puisque j'ai dit — sous forme d'hypothèse, il est vrai — que Waldfoghel avait peut-être dérobé le secret de Gutenberg.

à la fin de la première, c'est qu'il y figurait déjà en tête, avant le titre, dans un *fac-simile* en phototypie.

J'ajouterais ensuite que même après avoir publié toutes les pièces dans l'ordre chronologique — celle de Manaud Vitalis en tête — je ne vois pas comment Manaud Vitalis ferait concurrence à Waldfoghel et surtout à Gutenberg. Je m'étonne même que M. Bayle ait usé tant d'encre sur un pareil sujet. Je n'ai qu'à prendre sa brochure, p. 18, en lire la pièce n° 7 et j'y trouverai sa propre réfutation. « *L'an que dessus (1446) et le cinquième jour d'avril, ledit Procope* AYANT CONFECTIONNÉ *pour les vénérables maîtres Manaud Vitalis et Arnaud de Coselhat, des diocèses d'Ax et d'Aire, étudiants et associés,* DIVERS INSTRUMENTS DE FER, D'ACIER, DE CUIVRE, DE LAITON, DE PLOMB, D'ÉTAIN ET DE BOIS SERVANT A L'ART D'ÉCRIRE ARTIFICIELLEMENT ET AYANT LIVRÉ CES INSTRUMENTS AUX SUSDITS ASSOCIÉS, A QUI IL A ENSEIGNÉ L'ART D'ÉCRIRE ARTIFICIELLEMENT. . . »

Mais si c'est Waldfoghel qui a appris à Manaud Vitalis l'art d'écrire artificiellement, c'est donc qu'il était le maître et Vitalis le disciple, et si cet art d'écrire artificiellement est l'imprimerie, comme je le crois, c'est Waldfoghel qui est le premier imprimeur venu à Avignon et non pas le gascon de M. Bayle. Ce qui m'étonne, c'est que mon honorable contradicteur, après avoir copié et traduit l'acte cité plus haut, après l'avoir médité pendant dix ans, après avoir vu et corrigé les épreuves de son travail, n'en ait point compris le sens. Il est vrai que la passion aveugle, c'est le cas de le constater une fois de plus.

L'explication de l'acte du 4 juillet 1444 est parfaitement claire. Waldfoghel avait fabriqué divers engins pour le compte de Manaud Vitalis ; mais comme il avait besoin de tout cet outillage pour exercer son art d'écrire artificiellement, il le conserve chez lui et reconnaît que Vitalis en est le propriétaire, puisqu'il l'avait payé de ses deniers. Il est inutile d'insister davantage, je pense.

Une objection qui parait très forte est celle-ci : Vu le petit nombre de caractères dont disposaient nos premiers imprimeurs avignonais, comment pouvaient-ils composer même une page ?

Comment Davin de Caderousse s'en tirait-il avec son alphabet hébreu (1) et ses deux alphabets latins ?

D'abord, d'aucuns prétendent que Waldfoghel avait fabriqué pour Davin de Caderousse et ses autres associés des poinçons, des matrices pour reproduire et multiplier les caractères d'imprimerie, et, entre autres M. Labande, bibliothécaire de la ville d'Avignon, qui a particulièrement étudié la question des origines de l'imprimerie en France, est complètement de cet avis. Etant donnée cette explication qui n'est pas dépourvue de fondement, l'objection tombe d'elle-même.

Mais à supposer qu'elle soit purement gratuite et qu'elle ne vaille absolument rien, comment sait-on que Davin de Caderousse n'avait qu'un alphabet hébreu et deux alphabets latins ? Nos documents disent qu'il possédait cela,

(1) M. Bayle ne peut admettre que des essais d'imprimerie en caractères hébraïques aient pu être faits à Avignon en 1444. « *C'est seulement vers l'an 1480, dit-il, que furent imprimés à Soncino, petite ville du duché de Milan, les premiers ouvrages en hébreu par les rabbins Josué et Moyse, fils du rabbin Israël Nathan. Prétendre qu'on a commencé d'imprimer de l'hebreu à Avignon en 1444 ou 1446, c'est vraiment dépasser les bornes de la fantaisie.* » D'abord je me permettrais de faire observer à M. Bayle que ses connaissances historiques en bibliographie hebraïque sont singulièrement en retard ; tout le monde sait, depuis 1795, que le premier livre imprimé en hebreu que nous connaissions à l'heure actuelle l'a été à Reggio de Calabre et est daté du 5 février 1475, et a été signalé pour la première fois par Giovanni Bernardo de Rossi, professeur de langues orientales à l'Université de Parme dans ses *Annales hébreo-typographici sæculi XV*, publiés en 1795 et 1799. (Cf. *Les incunables orientaux et les impressions orientales au commencement du XVI*^e^ *siècle*, par Moyse Schwob, de la Bibliotèque nationale. Paris, Léon Téchener, MDCCCLXXXIII, p. 24 et 28). En outre, si vraiment, comme je le crois, des essais d'imprimerie ont été faits à Avignon en 1444, nous ne voyons pas pourquoi on n'aurait pas tenté d'imprimer des livres hébreux et nous ne croyons pas en cela dépasser les bornes de la fantaisie.

mais ne disent pas qu'il ne possédait que cela. Et nous pouvons répéter la même chose pour tous les associés de Waldfoghel et pour Waldfoghel lui-même.

Sait-on quel était le matériel d'imprimerie de l'association Walfoghel, Gérard Ferrose, Manaud Vitalis et Arnaud de Coselhac ? A-t-on un inventaire de cette association ? Mais non, il n'y a rien de semblable et par conséquent cette prétendue preuve ne repose sur rien. La seule base certaine sur laquelle on puisse s'appuyer pour argumenter d'une manière solide, c'est la modicité de la somme que reçoit Manaud Vitalis, quand il se retire de l'association. Cette somme, en effet, s'élève à douze florins, ce qui fait, nous dit-on, quarante-huit florins pour la valeur totale du matériel de l'industrie. Cette conclusion n'est pas absolument légitime, il faudrait établir que les parts des associés étaient égales et que Waldfoghel ne s'était pas réservé la part du lion comme Gutenberg à Strasbourg, et pour cela il faudrait avoir les clauses du contrat d'association ; or, nous ne le connaissons pas.

Mais ne chicanons pas, et admettons même sans preuve que les parts d'associés étaient égales et que le matériel d'imprimerie valait en tout 48 florins. Et vous en concluez que cette somme est totalement insuffisante pour avoir une imprimerie ? Raisonnons un peu, et surtout n'oublions pas qu'il est question d'une imprimerie primitive, à l'état embryonnaire, ainsi que nous l'avons déjà dit.

Combien faut-il de caractères pour imprimer 4 pages in 4° avec les caractères qu'employaient les premiers imprimeurs connus ? Environ 220 à la page, c'est-à-dire 880, en chiffres ronds 900 (1). Or, croyez-vous qu'avec 48 florins, il soit tout à fait impossible de se procurer 900 carac-

(1) Il est presque certain que nos imprimeurs primitifs ne savaient pas *imposer* et étaient incapables d'imprimer plus d'une page à la fois, comme d'ailleurs presque tous les proto-imprimeurs.

tères et tous les autres *ingenia* et *instrumenta* nécessaires à une imprimerie rudimentaire, surtout quand on songe que Waldfoghel fabriquait lui-même son matériel ?

Il ne faudrait pas croire que le matériel des imprimeurs d'autrefois était comparable à celui de nos imprimeurs modernes. A l'origine plusieurs d'entre eux vivaient d'une vie nomade et portaient tout leur outillage dans une caisse sur leur dos et allaient ainsi de ville en ville. Neumeister faisait mieux encore, il portait avec lui tous ses poinçons et il est allé avec ce bagage de Mayence à Foligno et à Albi. De 1475 à 1478, on a imprimé à Metz, à Trèves, à Cologne, à Vienne en Dauphiné et à Toulouse des livres absoluments identiques, faits avec les mêmes poinçons, fabriqués par conséquent au même endroit ; les seules différences qui existent entre ces diverses impressions, consistent en quelques bavures provenant de la reproduction des poinçons et c'est par ces petites remarques seulement qu'on peut connaître le lieu de l'impression du livre.

D'autre part, que valent les 48 florins qui formèrent le capital de l'association ? M. Bayle dit 400 francs ; d'après M. Blancard, archiviste des Bouches-du-Rhône, qui est certainement le savant qui connaît le mieux nos monnaies provençales et comtadines,les 48 florins valaient seulement 282 francs 24 centimes, mais remarquez qu'il s'agit ici de la valeur absolue et non pas de la valeur relative. Que pouvait-on se procurer avec ces 48 florins ? Combien coutaient alors le fer, l'étain, le cuivre, l'acier ? A quel prix revenaient les caractères ? Je l'ignore ; mais ce que je sais très bien, c'est que Waldfoghel payait un loyer de 10 florins par an, et je voudrais bien savoir quel taudis on aurait maintenant pour ce prix là en valeur absolue ; ce que je sais très bien, c'est que, 40 ans plus tard, pour un florin on aurait acheté 32 livres de viande de bœuf sans souquet, et qu'un artiste de valeur

était payé à raison de 4 gros par jour et qu'il y avait 12 gros au florin. D'après les chiffres que je viens de citer, je ne crains pas de dire que la valeur relative des 282 francs possédés par la société Waldfoghel vaudrait beaucoup plus de 1,000 fr. à l'heure actuelle ; avec cette somme on pourrait sans peine remonter aujourd'hui l'atelier primitif de nos premiers imprimeurs avignonais.

A la page 38, M. Bayle me fait encore une autre objection, toujours à propos des engins de l'association. « *De nos jours*, dit-il, *dans toutes les imprimeries, même dans celles qui appartiennent à plusieurs associés, le materiel est réuni dans un même local, mais il paraît que dans l'association formée par Procope de Prague, chaque membre était détenteur d'une partie de l'outillage, puisque Vitalis promet de livrer sa part dans les vingt-quatre heures, et qu'il est stipulé que le complément du prix de cette part ne lui sera payé qu'après livraison* ».

Afin que le lecteur puisse juger en pleine connaissance de cause, je donnerai le texte intégral du contrat et le traduirai d'une façon rigoureuse et un peu barbare.

L'an que dessus (1446) et le 5 avril, comme Procope de Prague, ALIAS *Waldfoghel, pour l'art d'écrire artificiellement avait fabriqué aux vénérables maîtres Manaud Vitalis et Arnaud de Coselhac, des diocèses de Dax et d'Aire, associés, étudiants, divers instruments et engins dans le but d'écrire artificiellement, faits de fer, d'acier, de cuivre, de laiton, de plomb, d'étain et de bois, et les leur avait livrés, et qu'il leur avait appris l'art d'écrire artificiellement, et, qu'en outre, tous les instruments et chacun d'eux doivent être communs entre les étudiants et Procope, ainsi que Procope, d'un côté, et maître Vitalis, de l'autre, ont assuré et confessé, en la présence de moi notaire et des témoins ci-dessous désignés, toutes choses dessus dites et chacune d'elles être vraies;*

Et comme ledit maître Vitalis a le désir et l'intention de vendre la part qui lui appartient et le concerne desdits instruments ou engins et de se retirer de l'association susdite, il a été convenu l'an, mois et jour indiqués au commencement de ce présent acte, que ledit maître Vitalis, pour lui et les siens, etc., vendait auxdits Procope et Girard (Ferrose), présents, etc., la part qui lui appartient et le concerne dans tous les instruments dessusdits et chacun d'eux, et qui doit lui revenir du partage à faire entre lui maître Vitalis, d'un côté, et Arnaud (de Coselhac), de l'autre (1).

Cette vente a été consentie pour le prix de douze florins, en monnaie courante d'Avignon, que Procope et Girard ont promis lui payer de cette façon : savoir la moitié de ce jour à Pâques, et l'autre moitié de Pâques à la Saint-Jean-Baptiste prochaine, après livraison desdits instruments ; et de son côté, maître Vitalis s'est engagé à livrer aux acheteurs sadite part des instruments d'aujourd'hui à demain soir. Promettant, etc. Fait à Avignon, etc.

Voici comment je comprends cet acte : d'une part, Waldfoghel avait fabriqué divers engins propres à l'art d'écrire artificiellement pour Manaud Vitalis et Arnaud de Coselhac, ils étaient possédés en indivis par les deux étudiants, et d'autre part, ces instruments, d'après un contrat verbal ou écrit inconnu de nous, devaient servir à l'entreprise commune. Le 15 avril 1446, Manaud Vitalis veut quitter l'association, et par conséquent vendre la part des instruments et engins qu'il possède en indivis avec Arnaud de Coselhac. Waldfoghel et Ferrose lui achètent cette part à

(1) M. Bayle a négligé de traduire ces mots : *ex divisione fienda*. Ne serait-ce pas le cas de dire que cette traduction infidèle a été faite non sans intention assurément. Car personne ne nous fera croire que M Bayle, ancien principal du collège de Carpentras et ancien secrétaire de l'Académie d'Aix, est incapable de bien traduire une pièce de ce genre. (Voir cet acte aux Pièces justificatives, n° 1.)

raison de 12 florins payables aux termes indiqués, à condition que Vitalis ait livré les engins, ce qu'il s'engage à faire avant le lendemain soir, c'est-à-dire le temps nécessaire pour faire le partage des engins entre Arnaud de Coselhac et lui, et de *livrer* (*tradere*) la part qui lui est afférente.

Mais où donc voyez-vous que Manaud Vitalis soit allé prendre les engins chez lui et les ait apportés à Waldfoghel et à Ferrose ? Je vends une maison à un prix déterminé, et je m'engage à la livrer dans la huitaine. Faut-il que j'apporte cette maison dans ma poche au nouveau propriétaire, ou suffit-il que je déclare qu'elle lui appartient ? C'est ce que fit Manaud Vitalis, le jour même de la passation du premier acte, et il n'attendit pas le lendemain, comme le lui permettait son contrat. D'ailleurs, relisez l'acte du 4 juillet 1444 (le fameux acte qui faisait de Manaud Vitalis le concurrent de Gutenberg, d'après M. Bayle), et vous verrez que dès cette époque les engins, que Vitalis vend le 5 avril 1446, étaient déjà chez Waldfoghel, bien qu'ils fussent la propriété de Vitalis.

Nous arrivons à présent à la critique des textes. Waldfoghel vend au juif Davin de Caderousse 27 lettres hébraïques — *scisas in ferro*. M. Bayle veut à tout prix traduire ces mots *scisas in ferro* par découpés sur une plaque de fer à l'emporte-pièce. Il se peut que cette traduction soit la bonne, mais encore faudrait-il le prouver. M. Bayle s'y essaie bien, en disant que « SCINDERE *veut dire scier et tailler dans les auteurs latins, tandis qu'ils emploient le mot* SCULPERE *pour désigner l'action de graver* ». Chez les auteurs classiques, c'est incontestable, mais c'est peut-être moins sûr au moyen âge. Cependant M. Bayle ajoute sans hésiter : « *Cette différence est très marquée dans la langue des notaires du moyen âge : on y nommait* LAPIDES SCISSÆ, *les pierres de taille employées dans la construction des édifices, et*

l'on disait d'un graveur sur métaux qu'il formait des apprentis AD SCULPENDUM SIGILLA ET IMAGINES. » Je crois connaître la langue qu'écrivaient les notaires de notre pays, puisque j'ai parcouru à l'heure présente environ 15.000 registres des notaires d'Avignon, d'Aix et d'ailleurs, et je ne pense pas qu'il faille accepter l'opinion de M. Bayle sans restriction. Antoine le Moyturier, le plus grand sculpteur d'Avignon, qui vivait précisément à la même époque que Waldfoghel et qui a construit le superbe tombeau de Jean-sans-Peur qu'on voit encore aujourd'hui au Musée de Dijon, est qualifié de *scisor ymaginum* (1), sculpteur d'images, et non pas découpeur d'images sur une plaque de zinc, comme il faudrait traduire d'après M. Bayle. Vers la même époque, Jean de Fontay, le sculpteur du tombeau d'Alain Chartier, dans la chapelle des Antonins d'Avignon, est également appelé par un notaire avignonais *sculptor seu incisor ymaginum* (1). Audinet Stephani, sculpteur d'Aix, est appelé tantôt *sculptor ymaginum* et tantôt *inscisor ymaginum* (2). Je pourrais multiplier ces exemples si je voulais faire, comme d'autres, un vain étalage d'érudition. Il me suffira de citer Ducange, qui est jusqu'à présent la meilleure autorité qu'on puisse invoquer en pareille occurrence. Au mot *scisor*, il dit : *qui monetarum typum scalpro incidit*, gallice, *graveur* ; et au mot *scisus* : *sculptus*, sans indiquer aucun autre sens, et il donne comme exemple ce texte : *Sed viderunt ymagines scissas et super sculpturas eorumdem positas*. On pourrait peut-être penser d'après ce qui précède, que pour moi *scisus* veut toujours dire *sculptus*, et j'en connais

(1) Voir *Jacques Morel et son neveu Antoine le Moyturier*, par l'abbé Requin. Paris 1890, Plon Nourrit et Cie, p. 15. — *Jean de Fontay et le tombeau d'Alain Chartier*, par le même auteur. Paris, 1893, p. 8.

(2) Cf. Notes brèves de Jean Guiran, 1469, f° 566 et 1476, f° 52. Étude de M. Donnefort, not. à Aix.

plus d'un qui n'hésiteraient pas à l'affirmer suivant les besoins de leur cause : il n'en est rien pourtant, mais je crois pouvoir affirmer, sans crainte d'erreur, que les mots *sculptus* et *scisus* ont souvent le même sens dans le langage des notaires du moyen âge, et que par conséquent, les deux traductions — celle de M. Bayle et la mienne — ont une valeur égale. Tout depend du contexte.

Vient ensuite l'interprétation du mot *formae*, qui se trouve dans presque tous les actes cités. M. Bayle veut me le faire traduire par le mot *forme*, pris dans le sens usité chez les imprimeurs modernes, c'est-à-dire un chassis de fer où sont rangées les pages composées. Jamais je n'ai rien écrit qui pût faire croire à cette interprétation et à dire vrai, je n'ai jamais bien compris le sens de ce mot et j'adopte très volontiers celui qui a été proposé par M. Hartwig pour expliquer les textes des pièces du procès de Gutenberg à Strasbourg. « *Formae*, dit-il, ne peut signifier autre chose que des types, de lettres, c'est-à-dire des caractères de métal. » Peut-être des matrices.

La critique du sens que j'ai donné à ces mots : *unum instrumentum calibis vocatum vitis*, un instrument d'acier appelé vis, et l'interprétation de ces mêmes mots par M. Bayle m'ont vivement intéressé. J'ai traduit le mot *vis* par presse, parce que parmi les outils de Gutenberg à Strasbourg il y avait une presse, et que les notaires de Strasbourg et d'Avignon se servent des mêmes termes pour désigner les engins des deux associations, et surtout parce que la vis est la partie essentielle de la presse à imprimer et qu'on peut, très facilement ici, nommer la partie pour le tout, comme cela arrive fréquemment. Enfin cette tournure de phrase *unum instrumentum calibis vocatum vitis* semble indiquer un objet compliqué ; si c'eût été une seule vis, les notaires l'auraient appelée une vis et non pas un instrument d'acier appelé vis.

Là-dessus M. Bayle s'indigne et me compare à Georges

Cuvier, qui avec un seul os reconstituait tout l'organisme d'un mammifère, et le voilà en train de faire la description complète d'une presse : « *Le pressoir*, dit-il, *comptait au moins huit pièces essentielles de menuiserie : deux* COLUMELLES *verticales, assemblées dans une base nommée* SEMELLE, *étaient réunies à la partie supérieure par une pièce horizontale appelée* CHAPEAU. *La partie centrale de ce chapeau était percée d'un écrou, dans lequel s'engageait la vis de pression. La tête de la vis appuyait sur une espèce de crapaudine, fixée à un plateau et disposée de manière à glisser entre les deux columelles. Enfin un second plateau était placé à demeure sur la semelle pour recevoir les matières à presser. Ce pressoir se manœuvrait au moyen de barres, qu'on introduisait dans des trous que portait la tête de la vis* (1). » Il est donc clair que le sens que j'ai donné à la périphrase incriminée ne peut pas signifier une presse, parce qu'une presse est un objet trop compliqué. Mais alors quel sens faudra-t-il donner à ces mots ? Oh ! Soyez sans inquiétude, M. Bayle ne s'embarrasse pas pour si peu ; cela signifie une machine à découper et M. Bayle nous fait immédiatement la description de cette machine. Lisez plutôt : « *Le découpoir dont on se sert encore aujourd'hui dans la petite industrie est d'une origine très ancienne. C'est une machine à balancier qui se compose d'une vis à filets allongés, tournant folle dans un écrou relié à la table de l'appareil par des pieds ou supports. Cette vis porte à son extrémité supérieure un double levier armé à chaque bout de boules en métal d'un poids assez considérable pour permettre d'emmagasiner une grande force vive. A son autre extrémité est fixé l'outil qui doit découper. La table est percée, immédiatement sous la vis, d'un trou facilitant la fixation de*

(1) P. 25 du tirage à part.

la matrice sur laquelle on pose la feuille à découper. Pour mettre cette machine en action il suffit de faire tourner le balancier très rapidement en agissant sur une des boules. » (1)

Ne vous semble-t-il pas que M. Bayle est en train, à son tour, de faire concurrence à Georges Cuvier ? Car enfin si la presse à imprimer est trop compliquée pour être désignée par *unum instrumentum calibis vocatum vitis*, la machine à découper est-elle beaucoup plus simple ? Je laisse au lecteur le soin de juger impartialement, et c'est pour ce motif que j'ai cité textuellement les deux descriptions.

Nous arrivons enfin à l'adverbe *artificialiter* — *ars scribendi artificialiter* — ; c'est le mot capital de nos documents, celui dont la présence a déterminé tout le monde — sauf M. Bayle, bien entendu — à voir des essais d'imprimerie dans ce nouvel art d'écrire enseigné par Waldfoghel. Il est vrai que malgré l'insistance des notaires d'Avignon à se servir de ce terme d'*artificialiter* et jamais de celui d'*artificiose*, M. Bayle veut toujours le traduire par *artificiose* et non par *artificialiter*. Pourquoi ? Mais parce que avec *artificiose* on peut plus facilement adapter tous les textes à la prétendue méthode d'écriture cryptographique inventée par Waldfoghel. Pour détourner un mot de son sens naturel, il faut fournir quelques preuves, et M. Bayle n'en donne aucune ; tandis que nous laissons à l'adverbe *artificialiter* son sens ordinaire.

Et d'ailleurs cette périphrase *ars scribendi artificialiter* ou simplement *ars scribendi* arrive tout naturellement à l'esprit de celui qui veut désigner l'art de l'imprimerie et qui n'a pas encore à sa disposition le terme propre, si bien qu'il a été d'un usage courant à l'origine de l'imprimerie et même quelque temps après, ainsi qu'il

(1) P. 26 du tirage à part.

est facile de s'en convaincre par la lecture d'un certain nombre d'incunables.

Sur le premier livre imprimé à Paris (*Epistolae Gasparini*) on lit ces vers :

Ut sol lumen, sic doctrinam fundis in orbem,
Musarum nutrix, regia Parisius :
Hinc prope divinam, tu quam Germania novit
Artem scribendi suscipe promerita.
Primos ecce libros quos haec industria finxit
Francorum in terris.....

A la fin des *Philaridis, Bruti et Cratis epistolae*, je trouve ces vers d'Erhard Windsberg, correcteur de l'atelier de la Sorbonne :

Quam prope divinam summa ex industria fingis
Scribendi hanc artem multiplicans studia.

Au colophon de l'*Explanatio evangelii Sancti Lucae* de S. Ambroise (1476) : *Stanneis karacteribus artificialiter effigiata ;* et à celui du traité *de quatuor virtutibus cardinalibus* d'Henricus Ariminensis (sans date) : *Arte impressoria Argentine artificiose effigiatus* (1). Sur un livre imprimé à Augsbourg en 1475 : *Ab Antonio Sorg, oppidano Augustensi artificialiter effigiata* (2). A Mantoue, en 1471 : *Petrus Adam opus hoc impressit in urbe // Illic nullus eo scripserat ere prius*(3); et dans la même ville, en 1476 : *Abraham Conat..... scribens multis calamis sine opere miraculoso atque compositione literarum eruditus, qui assecutus est artem hanc ut scriberet mille calamis quotidie* (4). A Ulm,

(1) *Catalogue général des incunables des Bibliothèques publiques de France*, par M[lle] Pellechet, t. I, n[os] 584 et 1168.

(2) *Beitrage zur Incunabelnkunde*, von P. Gottfried Reichhart (Leipsig, Otto Harrassowitz, 1895), p. 166.

(3) *Ibid.*, p. 292.

(4) *Ibid.*, p. 293.

en 1474 : *Per industrium Johannem Zeiner de Reutlingen, artis impressorie magistrum, non penna, sed stanneis caracteribus artificialiter effigiatus* (1). Dans la même ville, en 1475 : *Per Joh. Czainer de Rütlingen artificialiter effigiatum* (2). A Venise, en 1470 : *Qui docuit* (Jean de Spire) *excribi posse Johannes || Mense fere trino centena volumina Plini || et totidem magni Ciceronis Spira libellos ||* (3). Dans la même ville, en 1469 : *Namque vir ingenio mirandus et arte Johannes|| excribi docuit clarius ere libros*, et : *Restituit Venitis me nuper Spira Johannes : || Excripsit libros ere notante meos* (4).

M. Bayle essaie bien d'expliquer le sens qu'il donne à *artificialiter* et cite notamment le texte d'un livre de l'espagnol Jean de Yciar, intitulé : *Arte subtilissima per loqual se ensegna a escrivir perfetamente.* Notons d'abord que ce livre est daté de 1525, ce qui nous met à une certaine distance de 1444 ; mais nulle part on ne voit la fameuse périphrase, ni une périphrase d'un sens à peu près équivalent. Dans une seule phrase on se sert du mot *artificiosa* et voici comment : *La elegancia y hermosura de los letros y su artificiosa y geometrica consideracion en quatro cosas consiste, es a saber figura, contexto, orden et proporcion,* que M. Bayle traduit : « L'élégance et la beauté des lettres, ainsi que leur harmonie artificielle (4) et géométrique, consiste en quatre choses, savoir : la forme, la contexture, l'ordre et la proportion (5). » Or, l'adjectif *artificiosa* devient plus tard l'adverbe *artificiosamente* (p. 33), de manière à le faire

(1) Reichhart, p. 382.
(2) *Ibid.*, même page.
(3) et (4) *Ibid.*, p. 386.
(4) Un espagnol, qui habite la France depuis vingt-cinq ans m'a dit qu'il faudrait traduire l'*harmonie artistique* ; j'ignore s'il a raison.
(5) P. 28 et 29 du tirage à part.

ressembler à l'*artificialiter* de nos documents. C'est là un procédé de discussion que je ne sais comment qualifier en langage académique, et je passe.

Il y a bien encore le livre sur la cryptographie attribué à Pascal, qui a pour titre *Alphabet artificiel*, et où il est question de l'écriture artificielle ; mais nous sommes au milieu du XVII[e] siècle et le texte n'a plus, semble-t-il, aucune portée ; d'ailleurs M. Bayle a oublié de nous indiquer où on peut voir ce livre, — il néglige quelquefois de citer ses sources — et nous discuterons ce texte quand nous aurons pu l'examiner (1).

D'ailleurs, quoi que je dise, M. Bayle n'en continuera pas moins à prétendre qu'*artificialiter* veut dire *artificiose*, que *scisus* doit se traduire par *découpé* et non par *gravé*. De mon côté, je conserverai mon sentiment jusqu'à ce qu'on m'ait donné des preuves sérieuses.

Qui donc alors nous départagera, comme on dit au palais ? Lorsqu'une loi n'a pas un texte suffisamment clair, les juges s'aident des délibérations de ceux qui ont fait la loi, ils l'interprètent à l'aide des grands commentateurs, ils examinent surtout la jurisprudence établie par les tribunaux qui ont jugé des cas semblables. Dans notre cas, qui donc aurait autorité pour interpréter les textes en litige, leur donner leur sens vrai, en un mot découvrir la vérité. Qui donc ? Sinon les savants, les archéologues,

(1) Nous avons pu enfin mettre la main sur le manuscrit, dont la première idée a été attribuée à Pascal : il est inscrit à la bibliothèque d'Avignon sous le n° 1030. Nous l'avons lu en entier et nous ne voyons pas quel argument on peut en tirer contre notre thèse. D'abord il n'est pas de Pascal, puisqu'il y a un passage extrait de l'*Athalie* de Racine, qui n'a été composée qu'en 1697, tandis que l'auteur des *Provinciales* est mort en 1662. En outre, bien que le manuscrit cité ait pour titre : *Alphabet artificiel* et parle de l'*Écriture artificielle* pour désigner un système de cryptographie, il faudrait pour argumenter solidement contre nous, démontrer que cette périphrase usitée une fois au XVIII[e] siècle a été en usage antérieurement, remonter ainsi jusqu'au milieu du XV[e] siècle. Telle qu'elle est, elle ne prouve rien.

les érudits qui sont plus particulièrement versés dans l'histoire du moyen âge et surtout des origines de l'imprimerie. C'est donc à eux que j'aurai recours pour terminer le litige.

Ici, qu'on me permette de faire une sorte d'autobiographie, que j'abrègerai le plus possible. Quand j'eus fait cette découverte que je jugeais très importante, les objections venaient en foule à mon esprit et m'empêchaient de livrer à la publicité le fruit de mon travail. Je m'en ouvris à Mlle Pellechet, dont la mort récente a été une perte immense pour la science bibliographique et à qui je suis très heureux de donner un témoignage public de ma reconnaissance. Elle s'occupait déjà à cette époque du *Catalogue général des incunables des Bibliothèques publiques de France*, dont elle a publié le premier volume, et connaissait à merveille l'histoire des origines de l'imprimerie. Je vois encore l'explosion de joie qu'elle fit éclater quand je lui fis part de ma trouvaille, et je l'entends encore me dire à chacune des objections que je formulai : « Mais allez donc de l'avant, c'est superbe ce que vous avez trouvé ! » A bout d'arguments et voyant la peine que j'avais à publier le résultat de mes recherches, elle me dit : « Voulez-vous rédiger un mémoire et me le confier, je le soumettrai à un de mes amis très au courant de l'histoire de la typographie et d'une discrétion à toute épreuve, nous examinerons ensemble votre travail ; mais si nous sommes d'avis que vous devez le publier, je vous demande d'en passer par notre arbitrage.— C'est promis », répondis-je. L'avis de mes deux juges fut qu'il était vraiment question d'essais d'imprimerie dans les textes découverts et je publiai les trois mémoires dont j'ai déjà parlé.

Personne alors ne s'éleva contre l'interprétation de ces documents, ni dans les journaux, ni dans les revues historiques et archéologiques, ni même à la Sorbonne — ce que

M. Bayle constate avec une certaine aigreur ;— on discuta, tout d'abord, sur l'exactitude des dates seulement et il fut démontré qu'elles étaient d'une certitude absolue. Ce fut alors un concert unanime d'éloges dans la presse du monde ; sauf en Allemagne, où quelques érudits me témoignèrent un peu d'hostilité, si bien qu'on y a imprimé, dans un livre classique, dont je regrette d'avoir oublié le titre, que j'avais inventé mes documents de toutes pièces. M. Hartwig avait d'abord pensé que les divers outils mentionnés par les notaires d'Avignon auraient pu servir à des relieurs, mais il a ensuite changé d'avis, à cause de la quantité et de la nature des outils mentionnés dans nos documents.

M. Bayle dit bien que jusqu'à lui personne n'a sérieusement discuté les documents que j'ai trouvés chez des notaires d'Avignon. « *On a adopté*, affirme-t-il, *sans examen, sans contrôle, les textes que j'ai produits et l'interprétation que j'en ai donnée.* » Je demande pardon à M. Bayle de m'inscrire absolument en faux contre cette affirmation. Il y a d'abord M. Duhamel, archiviste du département de Vaucluse, qui m'aida à donner une lecture indiscutable de ces textes, à une époque où je débutais en paléographie. « *Nous l'affirmons énergiquement*, dit-il, *ne craignant aucun démenti, d'où qu'il vienne et surtout de la part de ceux qui verront et qui liront, comme nous les avons dix fois vus et lus, les originaux des précieux documents découverts..... On pourra se demander, on l'a déjà fait, si les tentatives de Waldfoghel et de ses élèves eurent un résultat pratique ou non, à une date où Gutenberg lui-même commençait ses essais et n'avait encore imprimé aucun livre. C'est pour nous une question oiseuse. Est-ce que Papin n'a pas trouvé la vapeur pour n'avoir pas construit une locomotive, et Franklin, à qui le télégraphe était inconnu, n'a-t-il pas découvert l'électricité ? C'est le principe même des découvertes qui fait*

leur valeur pour l'histoire et non leurs applications. L'inventeur lui-même, pas plus que tout autre, peut-il toujours les prévoir ? Les documents découverts n'apportent-ils pas la preuve d'un fait certain, indiscutable : c'est qu'en 1444, l'art d'écrire artificiellement avec des caractères mobiles était connu, pratiqué et enseigné à Avignon par Waldfoghel. » (1)

Il y a M[lle] Pellechet déjà citée.

Il y a M. Maurice Prou, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, aujourd'hui professeur à l'École des chartes, M. Henri Stein, archiviste aux Archives nationales, M. Tausserat... etc., etc. — J'en passe et des meilleurs. — Évidemment, ce sont des gens peu sérieux, qui admettent tout ce qu'on leur dit sans examen et sans contrôle : d'ailleurs, ils ont publié leurs appréciations l'année même de la publication de mes brochures ou peu après et n'ont pas mis dix ans à réfléchir avant de formuler leurs conclusions. Laissons-les donc de côté et traitons-les comme quantité négligeable, puisque M. Bayle le veut ainsi.

Mais j'en connais au moins deux qui se sont occupés sérieusement de notre affaire et qui, tous les deux, ont fait part de leur opinion au public dix ans après l'apparition de nos brochures, absolument comme M. Bayle.

Il y a d'abord M. Labande, archiviste paléographe, conservateur du Musée et de la Bibliothèque Calvet à Avignon, qui a préparé pour les fêtes du Centenaire de Gutenberg à Mayence, en 1900, une étude fort remarquable sur les origines de l'imprimerie en France et dont je vais vous citer le passage concernant Procope Waldfoghel et ses associés : « *Le procès de 1439* — entre Gutenberg et ses associés — *avait fait du bruit, ne serait-ce qu'à Strasbourg* ; *des indiscrétions avaient*

(1) *Les origines de l'imprimerie à Avignon. Note sur les documents découverts par M. l'abbé Requin* (Avignon, Seguin frères, 1890), p. 12 et 13.

été commises, peut-être les ouvriers de Gutenberg avaient-ils été eux-mêmes infidèles. Toujours est-il que plusieurs personnes au moins durent avoir quelque intelligence de ce qui se préparait. Procope Waldfoghel, l'orfèvre de Prague qui se trouva en Avignon de 1444 à 1446, fut très probablement de celles-là. A l'imitation de Gutenberg, il forma une association avec le serrurier-horloger Girard Ferrose, le juif Davin de Caderousse, Georges de la Jardine et les étudiants Manaud Vitalis et Arnaud de Coselhac. Chacun d'eux, toujours comme les compagnons de Gutenberg, lui donna une certaine somme pour apprendre son art et participa à la constitution d'un fonds social pour la fabrication du matériel. A Avignon comme à Strasbourg, on fit promettre aux initiés de garder scrupuleusement le secret et s'engager à ne pas s'en aller sans laisser à la société toutes les pièces qui seraient à leur possession : en cas de départ, ils n'auraient droit qu'à la restitution de leur apport en argent. Cependant si, à Strasbourg, Gutenberg réussit à rencontrer de riches commanditaires, il n'en fut pas de même de Waldfoghel, qui n'eut affaire qu'avec des gens peu fortunés et n'arriva pas à recueillir des fonds suffisants pour se lancer dans une grande entreprise. Il fabriqua cependant des caractères ou poinçons de fer et d'acier, des formes de fer ou d'étain, une vis pour la presse, enfin tout un matériel, avec lequel il convainquit ses associés que son art d'écrire artificiellement était vrai et très vrai, possible et utile à celui qui voulait s'y adonner. Par conséquent, il est à présumer qu'il imprima au moins des spécimens.

« Un auteur récent a prétendu qu'il avait inventé une espèce de machine à écrire (1). Cette hypothèse ne sup-

(1) M. Labande répond en ces quelques lignes à M. Claudin, qui veut

porte pas un examen sérieux ; l'on ne s'expliquerait, en effet, d'abord la présence des formes et des instruments de bois dont il est question dans les documents, puis la disparition complète et subite de cette invention. Il y eut certainement à Avignon, de 1444 à 1446, la chose n'est pas douteuse, des essais d'impression typographique au vrai sens du mot. Mais pourquoi Waldfoghel ne les a-t-il pas continués? La réponse est simple: l'argent lui manqua. Il fut constamment pourchassé par ses créanciers ; ses compagnons n'étant pas riches se lassèrent vite d'un art, sans doute encore loin de la perfection, qui ne leur rapportait aucun bénéfice, et réclamèrent leurs fonds. De telle façon que Waldfoghel, endetté et abandonné, dut repartir d'Avignon sans avoir atteint son but (1). »

Enfin, il y a M. Léopold Delisle, administrateur général de la Bibliothèque nationale, dont il serait oiseux et même ridicule de faire ici l'éloge ; mais j'ose espérer qu'on lui reconnaîtra quelque compétence pour interpréter le sens d'un texte, que l'on admettra sans peine sa science de l'histoire du moyen âge et qu'il ne sera pas nécessaire de démontrer s'il contrôle avec une conscience scrupuleuse les textes qu'on lui soumet. Or, M. Léopold Delisle est depuis longtemps au courant de la question. C'est lui qui me demanda de faire la lecture de ces textes à la Sorbonne

faire de Waldfoghel l'inventeur d'une machine à écrire. Mais il est bon de remarquer que la pensée de M. Claudin est encore plus opposée à celle de M. Bayle qu'à la mienne ; le titre seul de sa brochure en est la preuve : *Les origines de l'imprimerie en France. Premiers essais à Avignon en 1444.* Et nous pourrions, jusqu'à un certain point, invoquer l'autorité de M. Claudin en notre faveur. Cet érudit libraire expose de nouveau son opinion au commencement de la somptueuse *Histoire de l'imprimerie en France*, imprimée par l'Imprimerie nationale à l'occasion de l'Exposition de 1900 et dont deux volumes ont paru.

(1) *L'Imprimerie en France au XVe siècle* (Mayence, Philippe v. Zabern, MDCCCC), p. 1 et 2.

et de lui en fournir des photographies pour la Bibliothèque nationale ; c'est lui aussi qui m'aida à corriger les épreuves de ces mêmes textes publiées en 1890. Il avait donc en main toutes les pièces du procès.

Or, voici que l'année dernière — encore à l'occasion du Centenaire de Gutenberg, — il a lui-même publié tous ces documents et les a reproduits en grande partie en phototypie dans un livre imprimé à l'Imprimerie nationale, dont je vais citer une partie de la préface :

« *Aux textes qui viennent d'être passés en revue et qui se rapportent directement á l'œuvre de Gutenberg il a paru bon de joindre les actes qui ont été découverts à Avignon par M. l'abbé Requin, et qui nous montrent dans quelle mesure les principes de l'art typographique, l'emploi de la presse et des caractères mobiles avaient été entrevus dans la ville d'Avignon, dès l'année 1444, par un orfèvre bohémien, qui, soit par des indiscrétions, soit de toute autre façon, avait pu être mis au courant des recherches et des essais de Gutenberg.*

« *Trois registres des notaires d'Avignon nous ont transmis vingt-trois actes des années 1444, 1445 et 1446, relatifs à de* VÉRITABLES ESSAIS D'IMPRESSION, *qui ne paraissent pas, toutefois, avoir abouti à des résultats pratiques.*

. . . .

« *Nous sommes en présence d'un matériel dans lequel il entre du bois, du fer, de l'acier, du cuivre, du plomb, du laiton et de l'étain ; deux abécédaires en acier, 48 formes en étain, 48 caractères gravés sur du fer, 27 lettres hébraïques taillées en fer ; des objets en bois et en étain pouvant servir à reproduire un texte hébraïque ; d'autres objets destinés à écrire artificiellement les textes en caractères latins. N'entrevoit-on pas par là ce qui devait, à l'origine, garnir un atelier typographique, et ne doit-on pas admettre que Procope Waldfoghel*

avait reconnu la possibilité d'imprimer des livres au moyen de caractères mobiles, et que dès l'année 1444, il était parvenu à se procurer, sous une forme peut-être très rudimentaire, le matériel nécessaire pour la réalisation de son projet? Eut-il la joie de voir quelques feuillets couverts de ce qu'il appelait une écriture artificielle? Ne fut-il pas arrêté par la mort ou par un obstacle qu'il ne put surmonter? Ce sont là des questions que le silence des textes et l'absence de toute trace matérielle des travaux de l'inventeur ne permettent pas encore de résoudre. Mais le nom de Procope Waldfoghel n'en doit pas moins être inscrit dans l'histoire de la découverte de l'imprimerie, sans que, par là, soit le moins du monde entamée la gloire qui entoure le nom de Jean Gutenberg (1). »

Résumons : L'*ars scribendi artificialiter* doit se traduire d'après M. Bayle, un certain art d'écrire en cryptographie; d'après moi, l'art d'imprimer, au sens défini plus haut. J'ai de mon côté : Mlle Pellechet, M. Duhamel, M. Maurice Prou, M. Henri Stein, M. Labande, M. Léopold Delisle, etc., etc.

M. Bayle a pour lui M. Bayle et c'est tout (2). Malgré

(1) *A la mémoire de Jean Gutenberg* (Paris, Imprimerie nationale MDCCCC), p. 45 et 48.

(2) Je me trompe ; M. Bayle n'est pas seul de son avis. Nous lisons dans l'*Intermédiaire* (année 1901, Demandes, colonne 337, et Réponses, colonne 527), quelques lignes de M. Paul de Faucher, où il est dit incidemment que M. Bayle a fait « *une réponse aux découvertes que croit avoir faites M. l'abbé Requin, sur l'exercice de l'imprimerie à Avignon, avec des caractères mobiles en 1444* ». Nous défions M. Paul de Faucher de trouver à l'endroit où M. Bayle traite des caractères mobiles chez les Romains, une réponse convenable à la question posée par l'*Intermédiaire* à propos de la découverte de M. l'abbé Thédenat, et surtout de nous citer au même endroit une seule phrase de M. Bayle qui soit la propriété exclusive de cet auteur, c'est-à-dire qui ne soit pas la reproduction — quant au sens — de théories émises déjà dans tous les livres spéciaux. Quoi qu'il en soit, M. Paul de Faucher partage le sentiment de M. Bayle. Dont acte.

la profonde estime que j'ai pour le talent et la perspicacité de mon honorable contradicteur, je pense que ce n'est pas assez et je garde mon opinion jusqu'à démonstration contraire.

Mais quelle est, au juste, l'opinion de M. Bayle ? Qu'est-ce que cet *ars scribendi artificialiter*, d'après lui ? La chose n'est pas facile à dire catégoriquement. Est-ce une espèce d'imprimerie au frotton ? Est-ce une nouvelle méthode de cryptographie ? Est-ce la réunion des deux ? Probablement ; mais c'est certainement quelque chose de semblable.

Si c'est une imprimerie au frotton pour dessiner les lettres capitales des manuscrits, Waldfoghel ne mérite aucun brevet d'invention et je ne comprends pas pourquoi il aurait demandé à ses associés un secret si absolu, cette méthode d'écrire étant alors le secret de Polichinelle.

Si c'est une nouvelle méthode de cryptographie, nous ne nous expliquons pas pourquoi personne n'a jamais parlé de l'invention de Waldfoghel, pas même le savant abbé Trithème, qui aurait dû être informé mieux que personne, lui qui était presque le contemporain de Waldfoghel, qui était un érudit au courant de tout, qui avait publié un ouvrage de cryptographie et même fait des découvertes sur cette matière spéciale. On nous objecte précisément le mutisme des historiens sur les essais d'imprimerie de Waldfoghel à Avignon en 1444 ; nous faisons la même objection sur le silence des auteurs à propos de la nouvelle méthode de cryptographie, qui aurait, dit-on, été inventée par le même Waldfoghel. Cet argument n'est peut-être pas d'une grande force, mais il en a autant que l'argument pareil de mon adversaire.

M. Bayle dit (p. 35) que les cryptographes se servirent d'abord d'alphabets écrits à la main pour envoyer leurs dépêches secrètes ; mais « *quand l'usage en fut répandu, on les produisit au moyen d'une estampille* ». Serait-il

assez bon pour nous dire à quelle époque fut introduite cette réforme et la date approximative où elle fut en usage ? Nous le mettons au défi de nous produire un texte clair de Trithème ou même de Blaise de la Vigenère, qui en fasse mention (1).

Il ajoute : « *Les lettres isolées en bois et en métal étaient des capitales que l'on plaçait dans les cryptogrammes en tête des chapitres et des alinéas multipliés à dessein et dont la réunion, dit Vigenère, formaient des anagrammes que les initiés savaient déchiffrer* ». Prière de donner la page où Blaise de la Vigenère dit cela. Nous avons vainement parcouru son ouvrage passablement indigeste sans pouvoir l'y découvrir. Il n'est pas inutile d'ajouter que le *Traité des chiffres* de la Vigenère fut publié en 1586, ce qui nous reporte à près d'un siècle et demi de l'époque où vivait Procope Waldfoghel.

Je n'ajouterai qu'une objection. Que signifie l'association formée par Waldfoghel soit avec Girard Ferrose, soit avec celui-ci, Manaud Vitalis et Arnaud de Coselhac ? Quel sens peut-elle avoir ? S'il s'agit d'une imprimerie, on voit bien qu'il y aura des livres à vendre, par conséquent un profit à retirer, si la société fonctionne bien. Mais avec une méthode de cryptographie, quel commerce peut-on faire ? Quels bénéfices peut-on obtenir ? Je comprendrai qu'il y eut alors entre Waldfoghel et ses élèves des contrats d'apprentissage, mais pas de contrats d'association. Avez-vous jamais vu un professeur et ses élèves fonder une association pour vendre des thèmes latins, des versions grecques ou des problèmes de géométrie ? En pareil cas, l'élève apprend l'art ou la science indiquée au programme, et quand il a fini son apprentissage, il s'en va et se sert comme il peut de ce qu'il a appris.

(1) On peut y joindre les italiens Jean-Baptiste Porta et Jérôme Cardan, qui furent aussi des cryptographes de valeur.

Nous pourrions nous arrêter là et tirer la conclusion ; mais il est certaines affirmations qui terminent le livre de M. Bayle que nous ne voudrons pas laisser passer sans réponse.

L'imprimerie, nous dit-il (p. 47), n'a pas été introduite à Avignon par Waldfoghel, par la raison bien simple que c'est Jean de Prato qui le premier vint, en 1497, de Lyon à Avignon, pour y fonder le premier établissement d'imprimerie, à l'instigation du cardinal Julien de la Rovère et aux frais de la municipalité. Après cela M. Bayle nous raconte l'histoire bien connue de Jean de Prato et de Dominique Anselme (1) — il est vrai qu'il oublie celle moins connue de Georges Serre, de Pierre Rohault, de Jean de Ripariis, etc. — Mais quel étrange raisonnement ! Le plus ancien imprimeur *connu* qui soit venu exercer sa profession à Avignon s'appelle Jean de Prato, donc personne n'a pu y imprimer avant lui. Vous aurez beau apporter des preuves, des documents, rien n'y fera (2) ; Jean de Prato sera toujours le plus ancien imprimeur d'Avignon. Et pourtant, devrai-je en cela contrister M. Bayle, Jean de Prato n'est pas le premier imprimeur avignonais, même en considérant l'histoire de Waldfoghel comme un roman ou une légende. Pour établir cette affirmation, je ne donnerai qu'une seule preuve, mais elle a son poids. Le 10 novembre 1485 — je dis *1485* —, un prêtre nommé Isoard Hémary, qui exerçait la profession d'imprimeur

(1) Un petit mot à propos de Dominique Anselme. M. Bayle ne veut pas qu'on le confonde avec un autre Dominique Anselme, marchand à Avignon à la même époque, et ancêtre des Anselme actuels. Je suis persuadé du contraire, d'abord à raison de la contemporanéité et de la similitude des noms et prénoms des deux personnages, et surtout parce que l'imprimeur de ce nom se sert absolument des mêmes armes que les d'Anselme, comme on peut le voir au colophon de son traité *de duobus Fratribus* (Bibl. imp. et royale de Vienne, H, n° 11967).

(2) Avec ce système, il serait bien inutile de faire l'histoire, puisque, d'après M. Bayle, tout est définitivement connu et arrêté.

loue pour deux ans à AVIGNON une maison de Colla Mouterous, grand fondeur d'étain, qui devait probablement fournir à Hémary la matière première de ses caractères, et dans l'acte que nous citons, le notaire ne se sert plus d'une périphrase pour désigner la profession de son client, il l'appelle *impressor librorum* (1). Voilà donc Jean de Prato qui passe au second rang, si notre Waldfoghel n'est pas bon pour le service, et voilà aussi l'argumentation de M. Bayle qui croule par la base.

Mais faites donc voir les livres sortis des presses de Waldfoghel ? me dit-on. L'objection me parait puérile de la part de quelqu'un qui a étudié les origines de l'imprimerie. D'abord je n'ai jamais affirmé que Waldfoghel ait imprimé un livre : à peine a-t-il pu produire peut-être quelques feuilles, des prières, et on me demande de montrer des exemplaires de ces ouvrages ! Mais, répondrai-je à mon tour, montrez-moi donc les essais de Gutenberg à Strasbourg et à Mayence ! Montrez-moi les livres imprimés à Avignon par Hémary ! En 1487, Gaillard Le Bourgeois imprime pour le compte du chapitre de la cathédrale de Rouen d'abord 2.500, ensuite 5.000 exemplaires de brevets relatifs aux permissions du carême : montrez-m'en donc un seul exemplaire ! Jean de Ripariis, imprimeur d'Avignon, promet en 1499 aux chanoines de Saint-Trophime de leur imprimer 300 exemplaires du bréviaire d'Arles ; montrez-m'en un seul exemplaire ! Il en existait encore un, il y a environ 12 ans, à la bibliothèque de la ville d'Arles ; aujourd'hui il a disparu (2). Jean de Channey, imprimeur d'Avignon pendant la première partie du XVI[e] siècle, a imprimé divers ouvrages dont je pourrais donner les prix-faits et les quittances de paiement, et pourtant, malgré les recherches les plus minutieuses, je n'ai

(1) Voir au N° 2 des Pièces Justificatives.

(2) Le précieux volume vient d'être retrouvé, au moins en partie.

jamais pu en découvrir un seul exemplaire. J'ai trouvé, à Aix, la trace d'Aymar Bollicy, qui cumulait à Trets les professions d'aubergiste et d'imprimeur et qui devait fournir des livres aux collégiens de cette petite ville de Provence. Montrez-moi une page des livres sortis de son atelier! Nous pourrions citer longtemps encore des exemples de ce genre et pour des temps beaucoup plus modernes ; mais tous les bibliophiles savent cela et il est inutile d'insister.

Mais, ajoute-t-on encore pour confirmer la même preuve, il y avait parmi les associés de Waldfoghel un certain Arnaud de Coselhac, qui était *persona grata* auprès du cardinal de Foix son compatriote ; il y avait aussi Georges de la Jardine, qui fut anobli par le roi René (1) ; l'un comme l'autre n'auraient pas manqué de faire hommage à leurs protecteurs respectifs du fruit de la précieuse découverte qu'ils exploitaient. Or, on ne trouve aucun livre de ce genre ni dans la bibliothèque du cardinal de Foix, ni dans celle du roi René, ni même dans celle des Célestins — et tout le monde sait que ce bon prince honorait ces religieux de sa particulière amitié et leur aurait fait cadeau au moins de ses doubles.

Nous pourrions nous dispenser de répondre à cette objection après ce que nous venons de dire plus haut. Un mot cependant.

(1) Dans une digression, à propos de Georges de la Jardine, M. Bayle nous raconte qu'un grand nombre de nobles italiens venus à Avignon au moyen âge étaient condamnés à demander au commerce et à l'industrie des moyens d'existence, puisque leurs biens, en Italie, avaient été confisqués. Ce n'est pas sérieusement que M. Bayle émet une pareille prétention, mais probablement pour faire plaisir à M. Paul de Faucher, qui ne peut entendre parler de commerce fait par la noblesse. Car il sait très bien que les nobles italiens, venus à Avignon, n'étaient pas tous pauvres et spoliés, qu'un bon nombre étaient venus à la suite des papes faire la banque et le commerce, et que la plupart à Avignon et dans le Comtat, en faisant le commerce, continuaient d'exercer la profession de leurs pères. Et certes, je ne leur en fais pas un crime et ils ne dérogeaient pas pour cela. Je constate simplement un fait. Quand il plaira à MM. Bayle et de Faucher d'avoir une discussion sur ce point, je suis à leurs ordres.

D'abord il nous est difficile, à l'heure présente, d'argumenter sur la bibliothèque du cardinal, en dehors des livres qu'il avait donnés au collège de Foix fondé par lui à Toulouse et qui sont aujourd'hui en grande partie à la Bibliothèque nationale. Il existait bien un inventaire de sa bibliothèque d'Avignon dans les minutes de Me Jacques Girardi, qui fut dans notre ville le notaire du cardinal légat ; mais depuis quelques années cet inventaire a disparu, ainsi que le testament de Pierre de Foix auquel il était annexé (1). M. Bayle nous dit « *qu'il a eu autrefois communication d'une copie de cet inventaire par un zélé collectionneur de pièces intéressant l'histoire de l'église d'Avignon et malheureusement dispersées par la mort de leur possesseur.* » Je me permets de rappeler à M. Bayle qu'il avait pris copie de cet inventaire et qu'il l'a communiquée à un savant très connu, sans en garder un double pour lui, d'après ce qu'il nous raconte dans sa brochure, et je me permets de signaler à l'admiration de mes contemporains cet acte de générosité, rare dans l'histoire de l'érudition. D'ailleurs, M. Bayle avoue lui-même que le cardinal de Foix n'avait presque que des manuscrits dans sa bibliothèque, il n'est donc pas étonnant qu'il ait oublié d'y faire figurer les produits un peu primitifs de l'imprimerie de son compatriote Arnaud de Coselhac.

Sur la bibliothèque du roi René nous possédons des données un peu plus solides. M. Lecoy de la Marche en a publié l'inventaire dans ses *Comptes et mémoriaux du roi René*. Mais à la lecture de ce document, on est bien forcé d'avouer que, malgré la grande réputation d'artiste et d'ami des livres qu'on a voulu lui faire, ce prince était aussi peintre que bibliophile, et aussi bibliophile que peintre. Savez-vous combien on trouve de livres imprimés

(1) Le premier cahier du registre intitulé QQ des étendues de Jacques Girardi a été enlevé.

dans sa bibliothèque ? En tout quatorze, et il est mort en 1480 ; à ce moment, c'est par milliers qu'il faut compter les livres sortis des presses des imprimeurs. S'il avait été autant ami des livres qu'on veut nous le raconter, il aurait introduit la nouvelle invention dans la capitale de ses États de Provence ; il y avait à sa mort plus de 100 villes connues qui possédaient une imprimerie, et plusieurs étaient loin d'avoir l'importance d'Aix. L'imprimerie fut introduite à Angers, il est vrai, en 1477, mais aucun historien ne nous dit que ce fut à son instigation, ni qu'il ait aidé de ses deniers l'impression d'un seul ouvrage.

Je ne parle pas de la bibliothèque des Célestins ; puisqu'on n'y voit pas les ouvrages imprimés par Jean de Prato, par Pierre Rohault, par Dominique Anselme, par Jean de Ripariis, pourquoi voulez-vous qu'on y trouve ceux de Waldfoghel ?

Je n'en ai pas fini avec les objections de M. Bayle ; j'arrive pourtant à la dernière qu'il développe très longuement et fait suivre d'un petit traité sur les enlumineurs et les écrivains d'Avignon au XVe et au XVIe siècle.

Si j'avais pu prévoir que mon honorable contradicteur s'occuperait de ce sujet dans le mémoire dont il me menaçait depuis dix ans, j'aurais pu lui fournir un certain nombre de documents sur les écrivains et les décorateurs du livre, outre ceux que j'ai déjà publiés dans un petit volume qui a pour titre : *Les peintres, les peintres verriers et les enlumineurs d'Avignon au XVe siècle.* Il oublie de dire que plusieurs des documents qu'il cite ont déjà été publiés dans cette brochure.

Mais je doute fort que, même avec l'appoint assez considérable que je lui aurais fourni, il eût pu établir sa proposition, à savoir que du moment qu'il y a encore beaucoup de besogne pour les écrivains et les enlumineurs, les imprimeurs ne sauraient exister. L'histoire prouve au contraire que si, à la longue, l'imprimerie a tué l'industrie du livre

manuscrit et, par conséquent, la profession d'écrivain et d'enlumineur, dans le principe elle leur a donné beaucoup de travail. Tout le monde sait que la plupart des incunables et un grand nombre de livres imprimés au commencement du XVI[e] siècle sont dépourvus de leurs lettres capitales; or, c'étaient les enlumineurs et les écrivains qui étaient chargés de terminer le livre sorti des mains de l'imprimeur, et, comme l'imprimerie fit des progrès très rapides et produisit promptement une quantité énorme de livres, le travail des enlumineurs et des écrivains fut très actif à ce moment.

D'ailleurs, qui prouve trop ne prouve rien. Puisque M. Bayle trouve des écrivains occupés jusqu'au milieu du XVI[e] siècle, il faudrait en conclure que l'imprimerie n'était pas encore découverte à cette époque. Avec un pareil système on pourrait établir qu'il n'y a pas de chemin de fer entre Aix et Marseille, puisqu'il existe un grand nombre de voitures de louage qui font encore à l'heure actuelle le transport des marchandises entre ces deux villes.

Un mot encore et je termine cette trop longue réponse.

M. Bayle cite les minutes de Claude Dominici (p. 59 du tirage à part) et celles de Gilles Rastelli, année 1435 (p. 55), année 1444 (p. 59), années 1451 et 1452 (p. 60), année 1441 (p. 61). Depuis dix-sept ans je suis à leur recherche et je n'ai jamais pu les voir. J'ai laissé, sur le cahier où j'écris mes notes, des pages blanches et ces pages sont toujours blanches ; et pourtant j'ai parcouru tous les registres des notaires d'Avignon. Je ne prétends pas que M. Bayle les ait mal lus, mais enfin je voudrais les voir et les contrôler. Aussi serais-je bien aise qu'il m'aidât à les trouver, car la perte de ces précieux manuscrits serait d'autant plus fâcheuse que M. Bayle y avait recueilli de vrais trésors et en avait fait, pour ainsi dire, ses livres de chevet, puisqu'il les cite dans presque toutes les brochures qu'il a publiées.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1. — *Pro Procopio de Brageensis argenterio*, *et Girardi Ferrose, sarralherio, Trevirensis diocesis, habitatoribus Avenionis.*

Anno quo supra (1446) et die quinta aprilis, cum dictus Procopius super arte scribendi artificialiter fecerit venerabilibus viris magistris Menaldo Vitalis et Arnaldo de Coselhaco, Aquensis et Addurensis diocesum, sociis studentibus, nonnulla instrumenta sive artificia causa artificialiter scribendi tam de ferro, de calibe, de cupro, de lethono, de plumbo, de stagno et de fuste, et illa instrumenta eisdem sociis tradiderit, dictamque artem scribendi artificialiter eos docuerit, instrumentaque ipsa omnia et singula sint et esse debeant communia inter eosdem studentes et Procopium, prout premissa omnia et singula dicti Procopius, ex una, et magister Vitalis, partibus ex altera, vera esse asseruerunt et confessi fuerunt in presencia mei notarii et testium infrascriptorum ;

Cumque dictus magister Vitalis cupiat et intendat partem suam dictorum instrumentorum sive artificiorum et ad eum pertinencium et expectancium vendere et a communione eorum recedere ;

Hinc propterea fuit et est quod anno Domini, die et mense superius in principio presentis note descriptis, dictus magister Vitalis, gratis, per se et suos, etc., vendidit dictis Procopio et Girardo presentibus, etc., videlicet partem suam et ad eum pertinentem ac spectantem dictorum omnium et singulorum instrumentorum et percipiendam ex divisione per ipsum magistrum Vitalem, ex una, et Menaldum (*sic*), partibus ex altera, de dictis instrumentis fienda ;

Precio duodecim florenorum monete Avinione currentis, quos promiserunt eidem solvere in modum sequentem : videlicet, hinc ad festum resurrectionis Domini medietatem,

et hinc ad festum beati Joannis Baptiste proxime futurum aliam medietatem, habita dictorum instrumentorum parte ; et vice versa, dictus magister Vitalis promisit eisdem emptoribus dictam partem instrumentorum tradere hinc per totam diem crastinam.

Et si plus valeret, etc. Promittentes, etc.

Actum Avinione, in domo Johannis Rancurelli, in qua dicti Procopius et Girardus inhabitant, testibus presentibus Arbogasto Basilie, diocesis Argentine, mercerio, et domino Petro Valentis, presbitero de Ginhaco, Bituricensis diocesis, studenti Avinionis, etc., et me Jacobo de Brieude, notario.

Ibidem incontinenter et coram premissis ac in eodem loco, idem dictus Vitalis, ad requisicionem dicti Procopii, medio suo juramento ad sancta Dei evangelia prestito, dixit et confessus fuit dictam artem scribendi, per dictum Procopium artificialiter eidem doctam, esse veram et verissimam, esseque facilem, possibilem et utilem laborare volenti et diligenti eam.

(*Origine* : Notes brèves de J. de Brieude, 1446, folio 47. Étude de Mᵉ Giraudy, notaire d'Avignon).

N° 2. — *Locatio hospicii pro venerabili viro domino Ysoardo Hemary alias More,* IMPRESSORE LIBRORUM, *presbytero, habitatore Avinionis.*

M° CCCCLXXXV° et die decima mensis novembris, Colla Mouterous, poterius stangni, habitator Avinionis, tam nomine suo proprio et privato quam pro vice et nomine honeste mulieris domine Peyrone, uxoris sue, felezene Johannis Ourici alias lo Gavot, quondam mercatoris, habitatoris Avinionis, per quam de rato habendo ac omnia infrascripta ratificari faciendo de die in diem ad dicti domini Ysoardi primam, solam et simplicem requisicionem, sub obligatione juramenti et renunciationis infrascriptorum, promisit gratis et locavit eidem domino Ysoardo Hemary, ibidem presenti, videlicet quoddam hospicium situm in presenti

civitate Avinionis in parrochia beate Marie de Principali in carriera Masselli, confrontantem ab una parte cum hospicio Anthonii Borgesii, alias Lochem (?), ab alia parte cum hospicio Catellini Cumba, ab alia parte cum carriera publica et cum suis aliis confrontibus ;

Et hoc ad duos annos proxime futuros inceptos die vicesima nona mensis octobris proxime preteriti et simili die finiendos, dictis duobus annis completis et revolutis ;

Loquerio pro quolibet anno dictorum duorum annorum, videlicet viginti octo florenorum monete Avinioni currentis, solvendorum in modum sequentem, videlicet, nunc quatuordecim florenorum, quos confessus fuit habuisse et realiter recepisse, prout illos realiter habuit in scutis auri regis et in moneta in presentia mei notarii ; de quibus, etc. ; hinc ad sex menses proxime futuros a die presenti in anthea computandos, alios quatuordecim florenos, et sic de sex in sex menses quatuordecim florenos....

Promisit facere habere, tenere et possidere, ac non remanere tenereque clausum etcopertum dicto tempore durante ; et vice versa dictus dominus Ysoardus promisit loquerium ut supra solvere, in fine dicti termini vacuum et mundum reddere et restituere, et hoc sub refectione dampnorum.

Pro quibus, etc.

Actum Avinione, in appoteca scribatus mei notarii subscripti, presentibus ibidem magistro Bartholomeo Tomelli, diocesis Magalonensis, notario publico, et Johanne Vitalis, diocesis Mimatensis, clerico, habitoribus Avinionis, testibus, et me Johanne de Gareto.

(*Origine* : Notes brèves de Jean de Gareto, 1485. Étude de Me Giraudy, notaire à Avignon).

MARSEILLE. — IMPRIMERIE MARSEILLAISE, RUE SAINTE, 39

